

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 17 septembre 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### L'IMMIGRATION

RÉVISION DE LA LÉGISLATION, PUBLICATION DU LIVRE VERT ET CONFÉRENCE NATIONALE—DÉPÔT DE L'EXPOSÉ MINISTÉRIEL

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, au cours de l'examen des modifications apportées à la loi sur la Commission d'appel de l'immigration, j'ai informé la Chambre des communes que le gouvernement travaillait à la révision complète de la législation du Canada en matière d'immigration en tenant compte des besoins à long terme de notre pays. Je désire aujourd'hui informer la Chambre des mesures prises par le gouvernement pour accélérer l'exécution de ce travail et du calendrier établi pour sa réalisation.

Comme en font foi nos récents débats, la tâche est immense et urgente. Le gouvernement a l'intention d'agir sans attendre. Dans une première étape, il faudra préciser les choix possibles et, à cette fin, j'ai désigné quelques personnes pour mener cette tâche à bien. Beaucoup de concours nous seront nécessaires. J'ai aujourd'hui même envoyé aux gouvernements des provinces et à plus de cent organismes un exposé des problèmes à l'étude et une lettre pour les inviter à vous entretenir de leurs préoccupations et à nous donner leur avis. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je dépose sur le bureau de la Chambre des exemplaires de cet exposé en anglais et en français, en vertu du Règlement de la Chambre 41(2).

Je vise à terminer cette étape, qui comprendra également une série d'études spéciales, le printemps prochain. Les résultats seront publiés sous la forme d'un «Livre vert» qui, j'en suis sûr, provoquera une discussion d'envergure nationale. Notre désir, j'insiste sur ce point, est que le Livre vert reflète le plus large éventail de l'opinion publique. Je ne me bornerai pas à rechercher l'avis des provinces, du gouvernement des Territoires, des députés et à obtenir des mémoires des groupes intéressés; je me propose aussi d'organiser une conférence nationale sur l'immigration et sur les objectifs démographiques qui sera parrainée par le ministère.

J'espère que le Livre vert constituera une bonne mise au point susceptible de provoquer la discussion. Son résultat sera triple. D'abord, il cernera les problèmes et analysera les choix possibles de politique d'immigration en fonction de l'avenir que les Canadiens désirent pour leur pays. Ensuite, il réexaminera les techniques et les moyens de recruter des immigrants. Enfin, il révisera le cadre juridique dans lequel s'appliquera la nouvelle politique.

Notre but ultime est une politique globale qu'il faudra présenter au Parlement sous la forme d'un projet de loi sur l'immigration. Nous voulons un instrument adapté qui

nous permette d'établir, à l'avenir, une politique d'immigration qui influera sur le progrès économique, social, culturel et démographique du Canada.

Avec votre permission, j'aimerais déposer l'autre déclaration, dans les deux langues officielles.

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, au nom de mon parti, j'accueille certes favorablement la déclaration du ministre; j'aimerais en outre insister sur sa dernière phrase dont nous partageons et acceptons la teneur. Il a dit ceci:

Notre but ultime est une politique globale qu'il faudra présenter au Parlement sous la forme d'un projet de loi sur l'immigration. Nous voulons un instrument adapté qui nous permette d'établir, à l'avenir, une politique d'immigration qui influera sur le progrès économique, social, culturel et démographique du Canada.

J'aimerais n'y ajouter qu'une seule clause. A l'instar sans doute de tous les députés, nous, de ce côté-ci de la Chambre, souhaitons que l'on choisisse un instrument adapté qui puisse juger une personne non pas en s'appuyant sur des distinctions de race, de religion, de couleur, de sexe ou d'origine ethnique, mais sur son aptitude à venir de son plein gré et librement au Canada afin de partager éventuellement la destinée exemplaire de notre pays.

Je me réjouis de constater que le gouvernement se rend maintenant compte qu'une politique de l'immigration ne saurait être appliquée par voie de règlements, mais bien au moyen d'une mesure législative. Nous avons constaté que pour passer outre au Règlement sur la Commission d'appel de l'immigration, il fallait présenter une mesure. Nous avons dû présenter une mesure législative pour régler certaines décisions de la Commission qui ont placé le gouvernement dans l'embarras.

Qu'il me soit permis d'ajouter que nous ne devons jamais oublier—d'aucuns pourront y trouver à redire—que le Canada est l'œuvre de milliers de personnes sans expérience et sans instruction qui sont venues s'y établir parce qu'elles avaient foi en la morale du travail. Bien des Canadiens ont oublié cela. Bien des Canadiens ont perdu le respect de l'éthique du travail. Quand nous pensons à la nouvelle politique qui nous viendra par voie législative, j'espère que personne n'oubliera que si notre pays a réalisé de grandes œuvres, c'est grâce aux efforts de gens qui n'avaient pas autant d'instruction que nos contemporains ni autant de compétence, mais qui croyaient sincèrement qu'ils arrivaient dans un pays d'avenir et qu'y ont fait leur marque. Les exemples de réussites sont nombreux.

• (1410)

Permettez-moi de souligner davantage la nécessité de consultations avec les provinces. Je suis heureux de constater qu'il y en aura parce qu'il me semble que le gouvernement fédéral a abdicé sa responsabilité dans le domaine des services sociaux requis par nombre d'immigrants. Il existe un très grand besoin de cours de langue à l'intention de nombreux immigrants afin de leur permettre d'accroître leurs aptitudes et de mieux s'intégrer à notre société. Il est nécessaire de les conseiller sur les divers services gouvernementaux dont ils peuvent se pré-